



PREFECTURE DE LA REGION MARTINIQUE

**Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
Antilles-Guyane**

ARRETE N° 11 - 03272
Portant octroi de licence d'exploitation
de transporteur aérien au profit de la société Air Tourisme Instruction Service (ATIS)

Le préfet de la Région Martinique

Vu le règlement (CE) n°1008/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ;

Vu l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) modifié notamment par la décision n°7/94 du 21 mars 1994 du comité mixte de l'EEE ;

Vu l'accord du 21 juin 1999 entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport aérien ;

Vu le code de l'aviation civile, et notamment son livre III ;

Vu le certificat de transporteur aérien délivré le 10 juin 2005 à la société ATIS;

ARRÊTE

Article 1er

En application du règlement (CE) n° 1008/2008 du 24 septembre 2008 susvisé, notamment ses articles 4 et 5.3, il est délivré à la société ATIS une licence d'exploitation de transporteur aérien lui permettant d'exercer une activité de transport aérien public de passagers, de courrier et de fret au moyen d'appareils de masse maximale au décollage inférieure à 10 tonnes ou d'une capacité inférieure à 20 sièges.

Article 2

La présente licence d'exploitation est particulière à la société et n'est transmissible à aucune autre personne physique ou morale.

Article 3

La présente licence d'exploitation est valide sans limitation de durée.

Article 4


La société est autorisée à exploiter des services aériens non réguliers sur les liaisons auxquelles s'applique le règlement (CE) n°1008/2008 du 24 septembre 2008 susvisé.

Article 5

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Martinique.

Fait à Fort-de-France, le 23 septembre 2011

Pour le Préfet de la région Martinique
et par délégation
Le Directeur de la Sécurité de l'Aviation
Civile Antilles Guyane


Pierre DUBOIS

